

Demande de prise en charge des frais d'inscription aux congrès

Vous devez vous identifier [sur cette page](#) pour accéder au formulaire.

Les membres du club jeunes peuvent demander une prise en charge des frais d'inscription pour des congrès liés aux sciences séparatives. Conditions et modalités :

- Le congrès concerné a trait aux sciences de la séparation et ses applications.
- Le Club Lyonnais rembourse au laboratoire d'accueil le montant des frais d'inscription du doctorant au congrès ou les prend en charge directement, concurrence de 300 euros pour un congrès national et 600 euros pour un congrès international.
- Le demandant et son encadrant sont membres titulaires du club où la demande est effectuée.
- Le demandant et son encadrant doivent être à jour de leur cotisation.
- Le soutien de l'AFSEP ainsi que le logo du club devront apparaître explicitement dans la communication.
- Le conseil d'administration du Club examine la recevabilité des demandes. La priorité ira aux primo-demandants, aux communications orales.

La demande doit être présentée sous la forme d'un fichier ZIP unique rassemblant

- Le CV du demandant,
- Le résumé de la communication,
- Une lettre mentionnant le nom du demandant et de son encadrant membre du Club concerné,
- Si l'acceptation de la communication par le comité scientifique du congrès a été notifiée au demandant, elle sera jointe au fichier. Dans le cas contraire, elle sera envoyée dès réception.

Après examen de la demande, une notification d'acceptation ou de refus sera envoyée au demandant.